



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médaille d'honneur du travail

Question écrite n° 64147

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le décret n° 2000-1015 du 17 octobre 2000, qui modifie les conditions d'attribution de la médaille d'honneur du travail. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux candidats dès la promotion du 14 juillet 2001. Or il semblerait que ce texte n'ait pas été signé par le ministère de l'agriculture, et par conséquent qu'il ne peut être applicable aux salariés qui exercent leur activité dans ce secteur. Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette inégalité que rien ne semble justifier.

Texte de la réponse

Les évolutions du marché du travail, notamment dans le secteur agricole et les industries qui s'y rattachent, sont marquées par une forte mobilité professionnelle et une entrée dans la vie active plus tardive des jeunes. Il est donc devenu nécessaire de procéder à la révision de certaines conditions de délivrance de la médaille d'honneur agricole posées par les décrets des 11 décembre 1984 et 25 juillet 2000. A cet effet, un projet de décret modificatif est en cours d'instruction. Les nouvelles dispositions portent en particulier sur la référence au nombre maximal d'employeurs, qui est abrogée, ainsi que sur les critères d'attribution dans deux des quatre grades de la médaille d'honneur agricole. Pour les deux premiers grades (argent et vermeil), ces critères ne changent pas. En revanche, pour les deux derniers grades, l'ancienneté requise est réduite de trente-huit à trente-cinq ans pour la médaille d'or et de quarante-trois ans à quarante ans pour la grande médaille d'or. Ces dispositions permettront d'harmoniser le traitement des salariés relevant du régime général, s'agissant de la délivrance de la médaille d'honneur du travail, et celui des salariés du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent concernant l'attribution de la médaille d'honneur agricole.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64147

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4042

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4774